

EXPOSER À LA MAPRAA EN 2020

MAPRAA

CYCLE D'EXPOSITIONS INDIVIDUELLES :

Chaque année, parmi les manifestations programmées à la MAPRAA, dix à douze artistes sont invités pour une exposition individuelle.

Ces expositions sont destinées aux artistes travaillant dans un des douze départements d'Auvergne Rhône-Alpes (*Ain - Allier - Ardèche - Cantal - Drôme - Isère - Loire - Haute-Loire - Puy de Dôme - Rhône - Savoie - Haute-Savoie*) et ayant peu ou pas montré leur travail en milieu professionnel.

Ils sont choisis par une commission avec vote. Il s'agit d'expositions d'une vingtaine de jours. Elles ont lieu séparément et simultanément chacune dans un des deux espaces-expo. MAPRAA (Rez-de-chaussée et 1er niveau) au 9 rue Paul Chenavard, Lyon 1^{er}.

Ces expositions sont ouvertes à tous, indistinctement adhérents ou non adhérents à la MAPRAA

Dossiers de candidature :

Les dossiers doivent être en version papier, relié, au format A4.

- 10 photos d'œuvres (minimum), les plus récentes et toutes indications inhérentes au type d'œuvres représentées (technique, format, date), 2 films minimum sont souhaités pour la vidéo.
- 1 CV indiquant votre âge, les ou l'exposition, autres manifestations collectives et individuelles,
- Un texte présentant votre démarche artistique et tout autre texte ou indications que vous jugez utile...
- Joignez une enveloppe timbrée, votre dossier vous sera retourné.
- Envoyer ou déposer votre dossier à la :

MAPRAA 7-9 rue Paul Chenavard - 69001 Lyon

Date limite de candidature avant la fin septembre 2019

Vous renseigner à : exposition@mapra-art.org

NOTE : Dans le cadre de notre partenariat avec **Le Géant des Beaux-Arts**, chaque artiste exposant recevra (quand adhérent MAPRAA) des bons d'achat de matériel d'une valeur **de 200€** offert par **Le Géant des Beaux-Arts** / matériel pour artiste.

www.geant-beaux-arts.fr

INFORMATION À FAIRE CIRCULER AUPRES DES ARTISTES.